

# Jeune en situation de handicap : comment la **Convention Atouts pour tous** peut-elle m'aider ?

La Convention Atouts pour tous vous accompagne pour vous former, poursuivre vos études et vous intégrer dans le monde du travail et met à votre disposition plusieurs outils :

- Des forums emploi, alternance, en ligne ou en présentiel
- Des contacts facilités avec les employeurs partenaires Atouts pour tous
- Un accès à leurs offres d'emploi, stage, alternance
- Des ressources pour vous aider dans vos démarches (livrets « Être candidat », « Trouver un emploi avec un handicap », guide des aides à la mobilité pour les apprentis en situation de handicap...)

- Un accompagnement personnalisé grâce aux dispositifs d'insertion professionnelle financés par l'Agence régionale de santé Île-de-France  
Si vous rencontrez des difficultés dans votre parcours vers l'emploi, un **conseiller en insertion professionnelle** est à votre disposition dans chaque département pour vous proposer un accompagnement individuel, en articulation et complémentarité de celui des conseillers intervenant au sein de France Travail, des missions locales et du Cap emploi.

Accéder aux coordonnées des conseillers en insertion professionnelle Atouts pour tous



Vous avez entre 16 et 30 ans et êtes en situation de handicap :

- avec ou sans Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ;
- en parcours d'études, en sortie d'études ou de formation, en recherche : d'emploi, stage, contrat d'alternance, parrainage, etc. ;
- quel que soit votre niveau de formation : de la 3<sup>e</sup> au niveau Bac +5.



atouts pour  
**tous**  
Île-de-France

Faciliter l'emploi des jeunes en situation de handicap

## LA **Convention Atouts pour tous**, UN RÉSEAU DE PARTENAIRES POUR :

SÉCURISER

ACCOMPAGNER

INTÉGRER



Conception/réalisation : etat-desprit.fr - mai 2026

[www.atoutspourtous-idf.fr](http://www.atoutspourtous-idf.fr)

**PRITH**  
île-de-france  
Plan Régional  
d'Insertion  
des Travailleurs  
Handicapés  
en Île-de-France

# La Convention Atouts pour tous : qu'est-ce que c'est ?

Depuis 2015 la Convention Atouts pour tous agit pour sécuriser les parcours vers la formation et l'emploi des jeunes de 16 à 30 ans en situation de handicap.

## Elle réunit :

- **Un réseau d'institutions :** Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIETS), Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRIAFA), Agence régionale de santé, 3 académies d'Île-de-France, Région Île-de-France, Agefiph, FIPHP, France Travail, Chéops Ile-de-France (réseau des Cap emploi), Association régionale des Missions locales, Fagerh (réseau ESRP), Union nationale des entreprises adaptées et le CIDJ.
- **8 établissements d'enseignement supérieur et universités d'Île-de-France**
- **Un collectif d'employeurs engagés :**

## Leur objectif est de :

- **Améliorer l'accès à l'emploi des jeunes franciliens en situation de handicap**, quel que soit leur profil (sortants de scolarité, étudiants, apprentis, demandeurs d'emploi...), en mobilisant l'ensemble des dispositifs de formation et d'accompagnement vers l'emploi ;
- **Faciliter la rencontre entre des employeurs qui recrutent et des jeunes** au profil adapté à leurs besoins, grâce à la mobilisation du réseau Atouts pour tous, des employeurs partenaires de la convention et aux événements dédiés à la mise en relation des candidatures des jeunes et des offres d'emploi, de stage, d'alternance.

# Employeurs : pourquoi rejoindre la Convention Atouts pour tous ?



## Rejoindre un réseau de professionnels engagés pour l'insertion des jeunes en situation de handicap, c'est l'opportunité pour vous de :

- **Rencontrer des jeunes** en situation de handicap, avec des parcours variés, de la 3<sup>e</sup> à Bac + 5
- **Enrichir vos possibilités de recrutement** grâce au réseau Atouts pour tous et aux actions menées par la convention pour faciliter la mise en relation entre les candidatures des jeunes et les offres des employeurs
- **Développer des contacts privilégiés et des échanges réguliers** avec 8 universités franciliennes
- **Participer à des événements** organisés par la convention : rencontres professionnelles, webinaires, forums...
- **Donner de la visibilité à votre entreprise**, administration (métiers, recrutement, politique handicap...).
- **Partager entre pairs des moments d'échange** sur des thématiques communes (groupes de travail, petits-déjeuners employeurs...).



En cas d'adhésion avec contribution financière :

- **Les entreprises sous accord** peuvent inscrire leur contribution à la convention au budget de l'accord.
- **Les entreprises n'ayant pas atteint le seuil de 6 % de travailleurs handicapés** peuvent inscrire leur contribution à la convention dans les dépenses de partenariats déductibles de la contribution annuelle due au titre de l'OETH.

